

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2019

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

PRESENTS : BARTHES Bruno, JULVE Jean-Luc, DELMAR Michel, MONTAGNE Stéphane, MASSE Michel, RAMI Martine, LEGIER Joséphine, BARTHE Eric, HERAIL Bernard, FONQUERLE Isabel, LECOMTE Corinne,

ABSENTS EXCUSES : BERNARD Peggy, PAGAN Pierre.

ABSENTS NON EXCUSES : LADURELLE Krystel, BOISSEZON Delphine.

Mme LECOMTE Corinne a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Conseil Municipal du 4 Février 2019
- 2) Approbation du Conseil Municipal du 21 Mars 2019
- 3) **Finances communales**
Vote du Compte Administratif 2018
Adoption du Compte de Gestion 2018
Affectation du résultat de l'exercice 2018
- 4) **Finances Budget Eau et Assainissement**
Vote du Compte Administratif 2018
Adoption du Compte de Gestion 2018
Affectation du résultat de l'exercice 2018
- 5) **Sujets divers**

Approbation du conseil municipal du 4 Février 2019

Monsieur le Maire, après s'être assuré que l'ensemble des membres du conseil aient bien reçu le procès-verbal du conseil municipal du 4 Février 2019 demande si des remarques doivent être formulées. Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal du conseil municipal du 4 Février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Approbation du conseil municipal du 21 Mars 2019

Monsieur le Maire, après s'être assuré que l'ensemble des membres du conseil aient bien reçu le procès-verbal du conseil municipal du 21 Mars 2019 demande si des remarques doivent être formulées. Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal du conseil municipal du 21 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2019-015 Objet : Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31 ; L2341-1 ; L 2343-2 ; R 2342-1 et suivants,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	Avec RAR		
Dépenses	431 046,01 €	1 101 043,56 €	1 532 089,57 €
Recettes	429 066,35 €	1 438 810,91 €	1 867 868,26 €
Excédent /Déficit	- 1 979,66 €	+ 337 767,35 €	+ 335 787,69 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Mr DELMAR Michel, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le compte administratif 2018.

N°2019-016 Objet : Adoption du compte de gestion 2018 Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 ont été réalisées par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Considérant la similitude des valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice pour la commune.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2018.

N°2019-017 Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget principal

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2018 fait apparaître le résultat suivant :

- Section de fonctionnement :	+ 337 767,35 €
- Section d'investissement (hors RAR) :	- 235 192,84 €
- RAR	233 213,18 €

Le montant à couvrir est donc de : 1 979,66 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal de reporter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté :	335 787,69€
- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés :	1 979,66 €

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

N°2019-018 Objet : Adoption du Compte administratif 2018 Budget Eau et Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31 ; L2341-1 ; L 2343-2 ; R 2342-1 et suivants,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Dépenses	421 946,37 €	295 538,80 €
Recettes	386 734,76 €	418 489,20 €
Excédent /Déficit	- 35 211,61 €	+122 950,40 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur DELMAR Michel, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le compte administratif 2018 du budget Eau et Assainissement.

N°2019-019 Objet : Adoption du compte de gestion 2018 Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 ont été réalisées par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Considérant la similitude des valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice pour le budget Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget de l'Eau et Assainissement.

N°2019-020 : Affectation du résultat de l'exercice 2018 Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2018 fait apparaître le résultat suivant :

- Section d'exploitation :	+ 129 852,41 €
- Section d'investissement :	- 35 211,61 €

Le montant à couvrir est donc de : 35 211,61 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal de reporter le résultat de la manière suivante :

- R 002 Résultat d'exploitation reporté :	+ 94 640,80 €
- 1068 : Affectation du résultat	+ 35 211,61 €

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

Séance levée à 19H30.